

Bordereau attestant l'exactitude des informations - CAEN - 1402 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 24/06/2024 - 5216 - 2022 B 01356 - 918 085 473 - AMARYLLIS



L'EXPERT-COMPTABLE PARTENAIRE
DE VOTRE DÉVELOPPEMENT

SARL AMARYLLIS

COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 03/08/2022 AU 31/03/2023

**CERTIFIÉ
CONFORME**

SIRET : 91808547300018
APE : 7022Z Conseil pour les affaires et autres cons

4 ROUTE D'ANGLOISCHEVILLE
14700 FRESNE-LA-MERE

E-mail : raultjc@bouquerel14.fr

TACHER ACOGEX - FALAISE
Rue des Frères Michaut
14700 FALAISE
0231416500
falaise@tacher-acogex.com

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

cerfa

N°15948*05

Désignation de l'entreprise		SARL AMARYLLIS			Néant <input type="checkbox"/> *		
Adresse de l'entreprise		4 ROUTE D'ANGLOISCHEVILLE		14700	FRESNE-LA-MERE		
SIRET		9 1 8 0 8 5 4 7 3 0 0 0 1 8					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		8		Durée de l'exercice précédent* <input type="checkbox"/>			
				Exercice N clos le			
				3 1 0 3 2 0 2 3			
ACTIF				Brut 1		Amortissements-Provisions 2	
				Net 3			
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012		
		Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles*		028		030		
	Immobilisations financières* (1)		040	2 000 031	042	2 000 031	
	Total I (5)		044	2 000 031	048	2 000 031	
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*		050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	300	066	300	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070		
		Autres* (3)	072	75 000	074	75 000	
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	123 625	086	123 625	
	Charges constatées d'avance*		092		094		
Total II		096	198 925	098	198 925		
Total général (I + II)				110	2 198 956	112	2 198 956
PASSIF				Exercice N NET 1			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120	2 001 000			
	Ecart de réévaluation		124				
	Réserve légale		126				
	Réserves réglementées *		130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)		132				
	Report à nouveau		134				
	Résultat de l'exercice		136	196 406			
	Subventions d'investissement		137				
	Provisions réglementées		140				
	Total I		142	2 197 406			
Provisions pour risques et charges		Total II	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164				
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166	420			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169)		172	1 130			
	Produits constatés d'avance		174				
Total III		176	1 550				
Total général (I + II + III)				180	2 198 956		
RENVUIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	2 000 031	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184		

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

2

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL AMARYLLIS

Néant *

A- RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018	<input type="checkbox"/>	Exercice N clos le											
						3	1	0	3	2	0	2	3				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210											
	Production vendue	<table border="1"> <tr> <td>biens</td> <td>dont export et livraisons intracommunautaires</td> </tr> <tr> <td>services *</td> <td></td> </tr> </table>	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	services *		215		214								
			biens	dont export et livraisons intracommunautaires													
	services *																
				217		218											
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222											
	Production immobilisée*					224											
Subventions d'exploitation reçues					226												
Autres produits					230												
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232											
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234											
	Variation de stocks (marchandises)*					236											
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238											
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240											
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :.....)					242					2 464						
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *)			243		244											
	Rémunérations du personnel*					250											
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252											
	Dotations aux amortissements*					254											
	Dotations aux provisions					256											
	Autres charges	<table border="1"> <tr> <td>dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *</td> <td>259</td> <td></td> </tr> <tr> <td>cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles</td> <td>260</td> <td></td> </tr> </table>	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260					262					
dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *			259														
cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260																
Total des charges d'exploitation (II)						264				2 464							
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270				-2 464							
Produits financiers (III)				280	200 000	Charges financières (V)				294							
Produits exceptionnels (IV)						290											
Charges exceptionnelles (VI)	<table border="1"> <tr> <td>dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)</td> <td>347</td> <td></td> </tr> <tr> <td>dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)</td> <td>348</td> <td></td> </tr> </table>	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348					300						
		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347														
dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348																
Impôt sur les bénéfices* (VII)						306				1 130							
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)						310				196 406							
B- RÉSULTAT FISCAL				Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312				196 406	314						
Kéintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316											
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles					318											
	Provisions non déductibles*					322											
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)					324				1 130							
	Divers*, dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés		247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*		248				330						
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))				249					251							
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998											
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999												
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997											
Deductions	Entreprises nouvelles (44 sexies)		986		ZFU -TE (44. octies A)	987							342				
	Deductions d'impôts sur les bénéfices en attendant (44 septies)		981		JEI (44. sexies A)	989											
	ZRD (44 terdecies)		127		ZRR (44. quindecies)	138											
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodecies)		991		Investissements outre-mer	344											
	ZFANG (44 quaterdecies)		345														
	BUD (44 sexdecies)		992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993											
Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit					346					350	190 000					
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)					655											
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)					643											
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)					645											
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)					647											
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)					648											
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)					641											
	Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)					990											
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)					649												
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352		7 536	354						
Déficit	Déficit de l'exercice reporté en arrière *					356											
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :										360						
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfice col.1	Déficit col.2	370		7 536	372						

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : SARL AMARYLLIS					Néant <input type="checkbox"/> *				
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
		ACTIF IMMOBILISÉ								Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476			
Immobilisations financières		480		482	2 000 031	484		486	2 000 031		
TOTAL		490		492	2 000 031	494		496	2 000 031		
II	AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial			495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles			500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains		510		512		514		516		
	Constructions		520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels		530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers		540		542		544		546		
	Matériel de transport		550		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles		560		562		564		566		
TOTAL			570		572		574		576		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5					
		6	7	8	9	10					
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
					Court terme *	Long terme					
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
①	②	③	④	⑤							
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4 RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)	Désignation de l'entreprise : <u>SARL AMARYLLIS</u>	Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
---	---	---

Copyright Groupe ISA (2023) ISACOMPLIA

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A	NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
	Provisions pour risques et charges	620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	sur comptes clients	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Fonds commercial	681	683
Autres Immob. incorp	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales agencements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
TOTAL	770	775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2) 982 ter
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325		381
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380
N° du centre de gestion agréé				388
Montant de la TVA collectée				374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.
 * Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.
 (2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise : SARL AMARYLLIS		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 03/08/2022		et clos le : 31/03/2023	
Durée en nombre de mois		8	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		(Total 1 + Total 2 - Total 3)	
		137	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	016
Date de cessation			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § "déclaration des effectifs" et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § "Répartition des salariés".

ND/LG

AMARYLLIS
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 2.001.000 €
Siège social : FRESNE-LA-MERE (14700)
4 Route d'Angloisheville
RCS CAEN 918.085.473

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 29 SEPTEMBRE 2023

*** Proposition d'affectation du résultat :**

DEUXIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale, sur proposition de la gérance décide d'affecter le résultat de l'exercice, soit un bénéfice de 196.405,59 € de la manière suivante :

- Affectation d'une somme de 9.821 Euros au poste « Réserve Légale » afin de doter celle-ci à concurrence de 5% du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2023
- Distribution d'un dividende de 150.000 euros, éligible en totalité à l'abattement de 40%, tel que prévu au 2 du 3° de l'article 158 du CGI et ouvrant droit à cet abattement en totalité pour être servi à des personnes physiques. L'option au titre de cet abattement est à exercer chaque année lors du dépôt de la déclaration de revenus, pour la totalité des revenus du patrimoine.

La mise en paiement interviendra dans les délais légaux.

La Société restera redevable des prélèvements sociaux et de l'impôt sur le revenu afférents à cette distribution, le cas échéant.

- Virement du solde du résultat au poste « autres réserves » y compris les centimes additionnels.

Afin de se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividende depuis la constitution de la société.

Vote de l'Assemblée :

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

